

2019

EPINAY-SUR-SEINE

Circonscription
d'Epinau-sur-Seine

académie de Créteil

éducation
nationale



» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

Correspondant Logiciel

Déploiement des applicatifs éducatifs

Index

1	CONTEXTE	4
2	RESPECT DE LA LOI	5
2.1	RESPECT DU DROIT D'AUTEUR ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	5
2.2	RESPECT DES PERSONNES	5
2.3	RESPECT DE L'ORDRE PUBLIC ET PROTECTION DES MINEURS	5
3	LES LOGICIELS	5
3.1	LOGICIEL PROPRIETAIRE	5
3.2	SHAREWARE, FREWARE, LOGICIEL DU DOMAINE PUBLIC.....	5
3.3	LES LOGICIELS LIBRES (OU OPEN SOURCE)	6
3.4	LA MARQUE "RECONNU D'INTERET PEDAGOGIQUE (RIP).....	6
3.5	QU'EST-CE QUE LE PIRATAGE ?	6
4	LES DONNEES PERSONNELLES (RGPD).....	7
4.1	LA COLLECTE	7
4.2	L'UTILISATION ET LA CONSERVATION.....	7
4.3	LA PROTECTION	7
4.4	L'INFORMATION DES PERSONNES.....	7
5	MISSIONS DU CORRESPONDANT LOGICIEL.....	8
5.1	INSTALLATIONS	8
5.2	MODIFICATIONS	8
6	MATRICE DES QUI FAIT QUOI	9

1 Contexte

Le Correspondant Logiciel est un relais des enseignants de son école afin d'assurer le déploiement des applicatifs éducatifs. A ce titre, il intervient sur les équipements informatiques mis à disposition par la ville d'Épinay sur Seine.

Dans ce cadre, il a reçu toutes les informations nécessaires concernant le déploiement d'applicatifs éducatifs par la Direction des Systèmes d'Information de la ville d'Épinay sur Seine.

Les enseignants qui s'engageront, devront suivre une réunion d'information technique sur l'architecture de sécurité déployée (antivirus et firewall) qui peut bloquer certains applicatifs dès leur installation.

Les référents du dispositif sont :

- Pour l'Éducation Nationale :
 - M GUYOT Rémi, IEN
 - M ROLLAND, conseiller pédagogique
 - M PEDENON, ERun

- Pour la Ville d'Épinay sur Seine :
 - M. RICCIARDI, Directeur des Systèmes d'information (DSI)
 - M. DEMACHY, Chef de projet

2 Respect de la loi

2.1 Respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

Il est interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre. Il est interdit d'utiliser sur des machines de l'école des logiciels commerciaux dont l'école ne possède pas la licence. Voir en détail le développement : paragraphe 3 « Les logiciels ».

La diffusion de travaux personnels d'élèves est soumise à autorisation parentale.

2.2 Respect des personnes

Il est interdit de véhiculer tous types d'injures ou d'une manière générale, de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel).

2.3 Respect de l'ordre public et protection des mineurs

Il est interdit de produire, de visionner ou de diffuser des documents à caractère violent, raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes, addictions diverses...).

La diffusion d'images d'élèves dans le cadre des activités scolaires est soumise à autorisation parentale. Les élèves ne doivent pas accéder à l'Internet sans surveillance d'un adulte et sans mise en place d'un mécanisme de protection des accès (filtrage académique, contrôle parental...).

3 Les logiciels

Un logiciel comme toute création est soumis à droit d'auteur, des concepteurs de logiciels peuvent donc vendre leur production ou choisir de la laisser à la libre disposition des usagers...

Il existe différents types de logiciels :

3.1 Logiciel propriétaire

Pour utiliser un logiciel propriétaire, l'utilisateur doit posséder une licence d'exploitation de ce logiciel.

La licence décrit les conditions d'utilisation et de diffusion d'un logiciel :

- Les utilisations elles-mêmes,
- Les utilisateurs et leur nombre
- Les machines et leur nombre, ...

Il existe des licences par poste, des licences pour un nombre défini de postes, des licences réseaux, licences mixtes, licences éducation.

3.2 Shareware, freeware, logiciel du domaine public

À côté de ce marché des logiciels propriétaires (payants), il existe des alternatives :

- Le « shareware » : après une période d'essai gratuite, le logiciel est soumis à rétribution,
- Le « freeware » : l'exploitation du logiciel est gratuite.

Il existe aussi les logiciels dits du « Domaine Public », ce sont des logiciels dont l'auteur a renoncé à tous ses droits.

En aucun de ces cas, celui qui voudrait modifier ou améliorer ces logiciels ne le pourrait, car il n'a pas accès à leur « code source ».

3.3 Les logiciels libres (ou open source)

La possession du code source est obligatoire pour la compréhension du fonctionnement du programme et pour sa modification ; c'est sur cette notion que repose le logiciel libre.

Ainsi, un logiciel du domaine public n'est pas un logiciel libre, sauf si son auteur a diffusé publiquement et sans restriction le code source.

3.4 La marque "Reconnu d'intérêt pédagogique (RIP)

Le Ministère de l'Éducation Nationale a déposé à l'INPI la marque RIP.

Ces applicatifs sont plus communément désignés comme Ressources Numériques pour l'École (RNE).

Cette marque est destinée à guider les enseignants dans le monde du multimédia pédagogique. Un logo permet d'identifier les logiciels et les créations multimédias qui, après évaluation par des enseignants et des spécialistes du domaine et par décision de la commission multimédia, répondent aux besoins et aux attentes du système éducatif.

3.5 Qu'est-ce que le piratage ?

On appelle "piratage de logiciels", la copie, la reproduction, l'utilisation ou la fabrication, sans autorisation, de produits logiciels protégés par les lois régissant les droits de la Propriété Intellectuelle (droits d'auteur).

Les logiciels téléchargés sans l'autorisation expresse de l'auteur sont considérés comme illégaux.

La copie de logiciel : Il s'agit d'un mode de reproduction illicite, qui consiste pour l'utilisateur final d'un logiciel acquis légitimement à en faire une ou des copies sur plusieurs ordinateurs sans l'accord du titulaire des droits et, le cas échéant, de le diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur d'une organisation.

Une copie d'un logiciel sur un support numérique à un seul exemplaire, à des fins de sauvegarde et à une utilisation personnelle est autorisée.

Il est en revanche strictement interdit pour le copiste :

- De dupliquer pour autrui des logiciels propriétaires, soit à titre gratuit soit à titre onéreux,
- De compiler pour autrui des logiciels propriétaires,
- De distribuer les exemplaires copiés à titre onéreux ou gratuit,
- D'effectuer plus d'une copie de sauvegarde pour ce qui concerne les logiciels.

4 Les données personnelles (RGPD)

4.1 La collecte

Il faut obtenir le consentement des personnes, les données doivent être exactes, complètes et mises à jour. Il est interdit de recueillir des données sensibles (race, opinions, santé,)

4.2 L'utilisation et la conservation

Les fichiers doivent être utilisés pour un usage précis, les données qu'ils contiennent sont en cohérence avec l'usage que l'on en fait. Les données personnelles ont une date de péremption fixée par le responsable du fichier.

4.3 La protection

Les données doivent être protégées tant sur le plan physique que sur le plan logique (sécurité du système et des traitements).

4.4 L'information des personnes

Les personnes figurant dans le fichier doivent être en mesure d'identifier le responsable de la déclaration des fichiers afin de faire valoir leurs droits (droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition). Certaines bases de données nominatives doivent être déclarées à la CNIL.

5 Missions du correspondant logiciel

Le correspondant logiciel désigné par l'IEN ou représentant intervient au sein de son école et / ou son groupe scolaire pour réaliser l'installation des applicatifs. En aucun cas le correspondant est en charge des opérations de maintenance ou d'installation du matériel physique

5.1 Installations

Les applicatifs installés devront être compatibles avec les systèmes d'exploitation utilisés.

La technologie ADOBE FLASH devra être proscrite car celle-ci pose des problèmes de sécurité et nécessite des mises à jour très fréquentes.

Les systèmes d'exploitation ne devront pas être modifiés sauf dans le cas où il s'agit de correctifs issus de l'éditeur du système d'exploitation ou de l'éditeur d'une solution logicielle préalablement déployée.

5.2 Modifications

Aucune désinstallation d'antivirus ne devra être réalisée même au profit d'une autre solution. En cas d'incompatibilité applicative avec un antivirus, une demande d'assistance devra être réalisée auprès de la DSI de la ville d'Épinay sur Seine.

6 Matrice des qui fait quoi

Écoles d'Épinay sur Seine					
Service	Cible				
	Acquisition	Installation et paramétrage	Hébergement	Maintenance	Assistance
Infrastructure Réseaux					
Plan d'adressage IP	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Accès internet	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Équipements actifs (Switches niveau 2 et 3)	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Brassage des prises (intervention dans les baies)	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Bornes Wi-Fi	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Gestion DHCP	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Gestion VLAN	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Gestion DNS	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Gestion VPN Educ	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat
Infrastructure Téléphonie					
Abonnements, lignes	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Autocom, Téléphones, DECT	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Infrastructure Systèmes					
Serveur de fichiers Edutice	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Sauvegarde des données Edutice	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Serveur d'impression (écoles fibrées)	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Photocopieurs	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Supervision					
Supervision des actifs réseaux	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Supervision de la sécurité de l'école	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Sécurité					
Firewall	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Antivirus Serveurs	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Antivirus des postes PEDAGO	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Antivirus des postes ADMIN	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Anti spam Messagerie élèves	Commune	Commune	Commune	Commune	Commune
Gestion du proxy EN	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat
Gestion des identités					
Gestion des annuaires personnels EN : Logins/mot de passe (création, modification, suppression, changement de mots de passe...)	École	École	École	École	École
Gestion des annuaires Élèves : Logins/mot de passe (création, modification, suppression, changement de mots de passe...)	École	École	École	École	École
Outils de communication et de collaboration					
Messagerie du personnel EN	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat
Site de la circonscription	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat	Rectorat
Postes utilisateurs					
Gestion de Parc PC	Commune	Commune		Commune	Commune
Gestion de parc Tablettes	Commune	Commune		Commune	Commune
Terminaux PEDAGO (PC, tablettes, portables, ...)	Commune	Commune		Commune	Commune
Système d'exploitation + logiciels/outils de base	Commune	Commune		Commune	Commune
Périphériques (clés USB, souris, clavier...)	Commune	Commune		Commune	Commune
Ressources et logiciels					
Ressources / logiciels pédagogiques en ligne	École	École		École	École
Ressources / logiciels pédago en local	École	École		École	École
Audiovisuel					
TBI, VPI, Vidéoprojecteur	Commune	Commune		Commune	Commune